



RÉUNION PUBLIQUE

25 septembre 2025

sommaire

- Changement du mode de scrutin des municipales 2026
- Enquête publique du PLUI
- Réserve foncière
- Ecole communale
- Travaux 2025 voirie
- Bilan expérimentation de la voie verte
- Transfert des compétences Eau et Assainissement
- Rénovation énergétique du Camgran
- Energie photovoltaïque
- Aménagement de la rue Guitte

Communes de moins de 1000 habitants
Nouveau mode de scrutin municipal

~~2020~~

~~Scrutin uninominal majoritaire~~

~~Candidatures individuelles~~

~~Panachage possible entre listes~~

~~Election acquise~~

- ~~- à la majorité **absolue** au premier tour, avec score > 25% des inscrits~~
- ~~- à la majorité **relative** au second.~~

2026

Scrutin de liste à la proportionnelle

Listes paritaires « bloquées »

(panachage exclu)

Répartition des sièges

- Prime majoritaire de 50% des sièges à la liste gagnante au 1^{er} tour ou arrivée en tête au second.
- Sièges restant répartis entre les listes à la **proportionnelle « au plus fort reste »**

Nota : maintien au second tour si score 10% et fusion possible avec une liste qualifiée si score > 5%

Proportionnelle à la plus forte moyenne

Exemple

15 sièges à pourvoir, 622 suffrages exprimés

Cas n°1 :

listes A: 310, B : 208, C : 104

Cas n°2 :

listes A: 323 , B : 299,

La liste A bénéficie de la prime majoritaire soit 8 sièges,
7 sièges restant à attribuer à la proportionnelle au plus fort reste
Quotient électoral : 622 voix/7sièges = 88,75 arrondi 88 voix par siège

A : $310/88 = 3,52$ soit 3 sièges

B : $208/88 = 2,36$ soit 2 sièges

C : $104/88 = 1,18$ soit 1 siège

A : $323/88 = 3,67$ soit 3 sièges

B : $299/88 = 2,39$ soit 3 sièges

Le dernier siège est attribué à la plus forte moyenne

A : $310/3 + 1 = 77,5$ plus forte moyenne

B : $208/2 + 1 = 69,3$

C : $104/1 + 1 = 52$

A : $323/3 + 1 = 80,7$ plus forte moyenne

B : $299/3 + 1 = 74,75$

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

<https://www.registre-dematerialise.fr/6454/>

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Haut-Béarn

Par arrêté n°057CCHB/2025 du 25 juillet 2025, la Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Haut Béarn. L'élaboration du PLUi vise à produire un document d'urbanisme applicable aux 48 communes qui composent la Communauté de communes.

M^{me} Virginie ALLEZARD - ingénieur conseil - a été nommée Présidente de la Commission d'enquête par la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau, laquelle commission se compose également de **M^{me} Valérie BEDERE** - consultante développement durable - et de **M. Cédric GRANGER** - agent administratif - membres titulaires, ainsi que de **M. Philippe PERONNE** - retraité - membre suppléant.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs :

du 8 septembre 2025 à 9h au 10 octobre à 12h inclus.

Le dossier d'enquête publique sera consultable :

- En version papier au pôle Urbanisme Habitat Cadre de vie de la CCHB (9 rue Révol, Oloron Sainte-Marie), siège de l'enquête publique, à l'Espace France Services (Centre Multiservices Fénart) de Bedous et dans les mairies d'Accous, Arette, Bidos, Gèronce, Lasseube, Ledeuix, Ogeu-les-Bains, d'Oloron Sainte-Marie aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- En version numérique sur un poste informatique à l'Espace France Services (Centre Multiservices Fénart) de Bedous, à la Médiathèque des Gaves (Rue des Gaves, Oloron Sainte-Marie) et dans les mairies d'Arette, Gèronce, Oloron Sainte-Marie, Lasseube et Ogeu-les-Bains aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- En version numérique sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6454>

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté de communes du Haut-Béarn.

Le projet de PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale transmise pour avis à l'autorité environnementale. Cette dernière, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite de la CCHB, figurent dans le dossier soumis à l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessous :

- Sur le registre numérique dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6454>
- Sur les registres papiers établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à sa disposition au Pôle Urbanisme Habitat Cadre de vie de la CCHB (siège de l'enquête), à l'Espace France Services (Centre Multiservices Fénart) de Bedous et dans les mairies d'Accous, d'Arette, de Bidos, de Gèronce, de Lasseube, de Ledeuix, d'Oloron Sainte-Marie et d'Ogeu-les-Bains aux jours et heures habituels d'ouverture au public mais aussi pendant les permanences,
- Par voie postale, adressées par voie postale à l'attention de M^{me} Présidente de la Commission d'enquête - Communauté de Communes du Haut Béarn 9 rue Revol - CS20067 - 64402 OLORON CEDEX
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6454@registre-dematerialise.fr

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, lors de permanences organisées les :

Lundi 8 septembre en Mairie d'OLORON SAINTE-MARIE, 2, place Georges Clémenceau, de 9h à 12h,

Lundi 8 septembre en Mairie d'OGEU-LES-BAINS, 2, place de l'Eglise, de 14h à 17h,

Mercredi 10 septembre en Mairie de BIDOS, 2, rue Louis Barthou, de 14h à 17h,

Mercredi 17 septembre en Mairie d'ARETTE, place des Poilus, de 10h à 12h,

Mercredi 17 septembre en Mairie de GERONCE, place Lasserre, de 14h à 17h,

Vendredi 26 septembre en Mairie de LASSEUBE, rue de la République, de 9h à 12h,

Vendredi 26 septembre en Mairie de LEDEUIX, 4 rue de l'Eglise, de 14h à 17h,

Jeudi 2 octobre à l'Espace France Services (Centre Multiservices Fénart) de BEDOUS, 2 rue du Château, de 9h à 12h,

Jeudi 2 octobre en Mairie de LEDEUIX, 4 rue de l'Eglise, de 14h à 17h,

Samedi 4 octobre en Mairie d'ACCOUS, place de la Mairie, de 10h à 12h,

Mardi 7 octobre en Mairie de LASSEUBE, rue de la République, de 9h à 12h,

Mardi 7 octobre en Mairie d'OGEU-LES-BAINS, 2, place de l'Eglise, de 14h à 17h,

Vendredi 10 octobre en Mairie d'OLORON SAINTE-MARIE, 2, place Georges Clémenceau, de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au Siège de la CCHB (12 place Jaca, Oloron Sainte-Marie) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur son site Internet à la rubrique VIVRE HABITER/Elaboration du PLUi du Haut-Béarn, en mairie de chaque commune concernée par le projet et à la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut-Béarn à la majorité des suffrages exprimés.

Les informations peuvent être demandées auprès de la Communauté de communes du Haut-Béarn (Pôle Urbanisme Habitat Cadre de vie : 05.59.10.35.72).

Réserve foncière

Contexte :

- raréfaction du foncier,
- densification des centre- bourgs
- évolution du marché immobilier et de la demande,
- absence de foncier communal

Opportunité :

- Mise en vente d'une propriété en cœur de village,
- Intervention possible de l'EPFL (Etablissement Public Foncier)

Etat du dossier

- Terrain acquis par l'EPFL (4700 m² x15 €),
- Convention : engagement de la commune de rachat à l'EPFL dans un délai maximum de 8 ans

Etapes ultérieures :

- Validation du PLUI
- Appel à projets auprès des acteurs publics et privés du logement



Cahier des charges fixant la demande, le niveau d'exigence et les critères de choix de la commune



Projets concurrents



Choix du projet :

- offre de logement
- insertion dans le site
- qualité architecturale
- aspects économiques



réalisation :

- permis de construire
- aspect foncier : cession ou bail

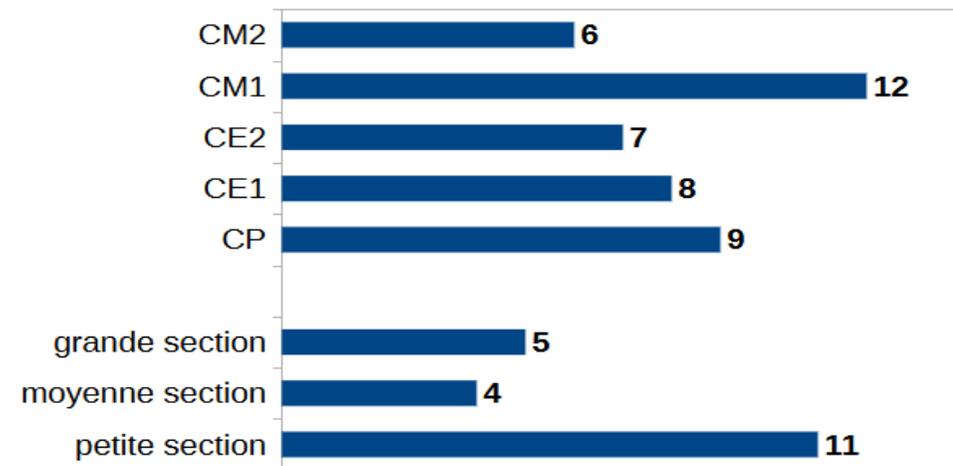
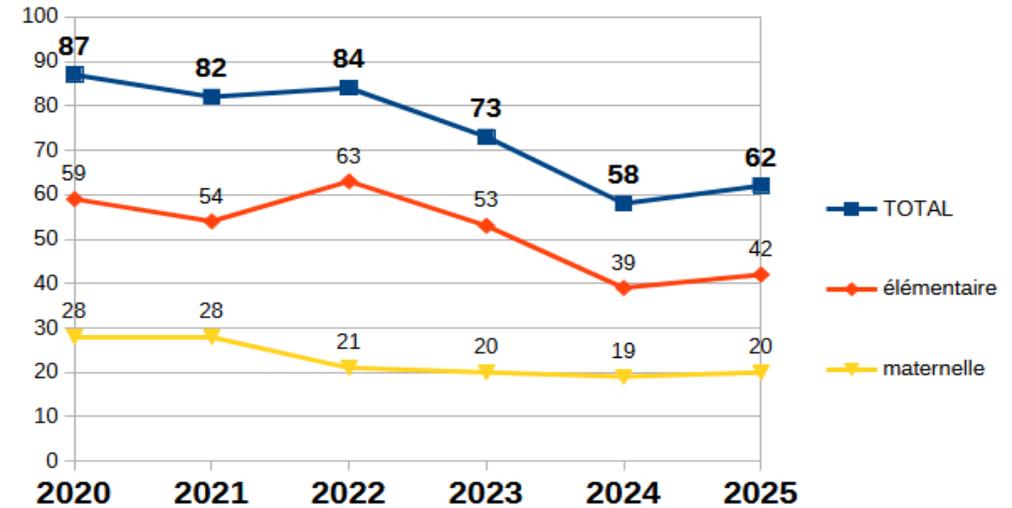


Wanda MANZANO LOPEZ
nouvelle directrice
CM1/CM2

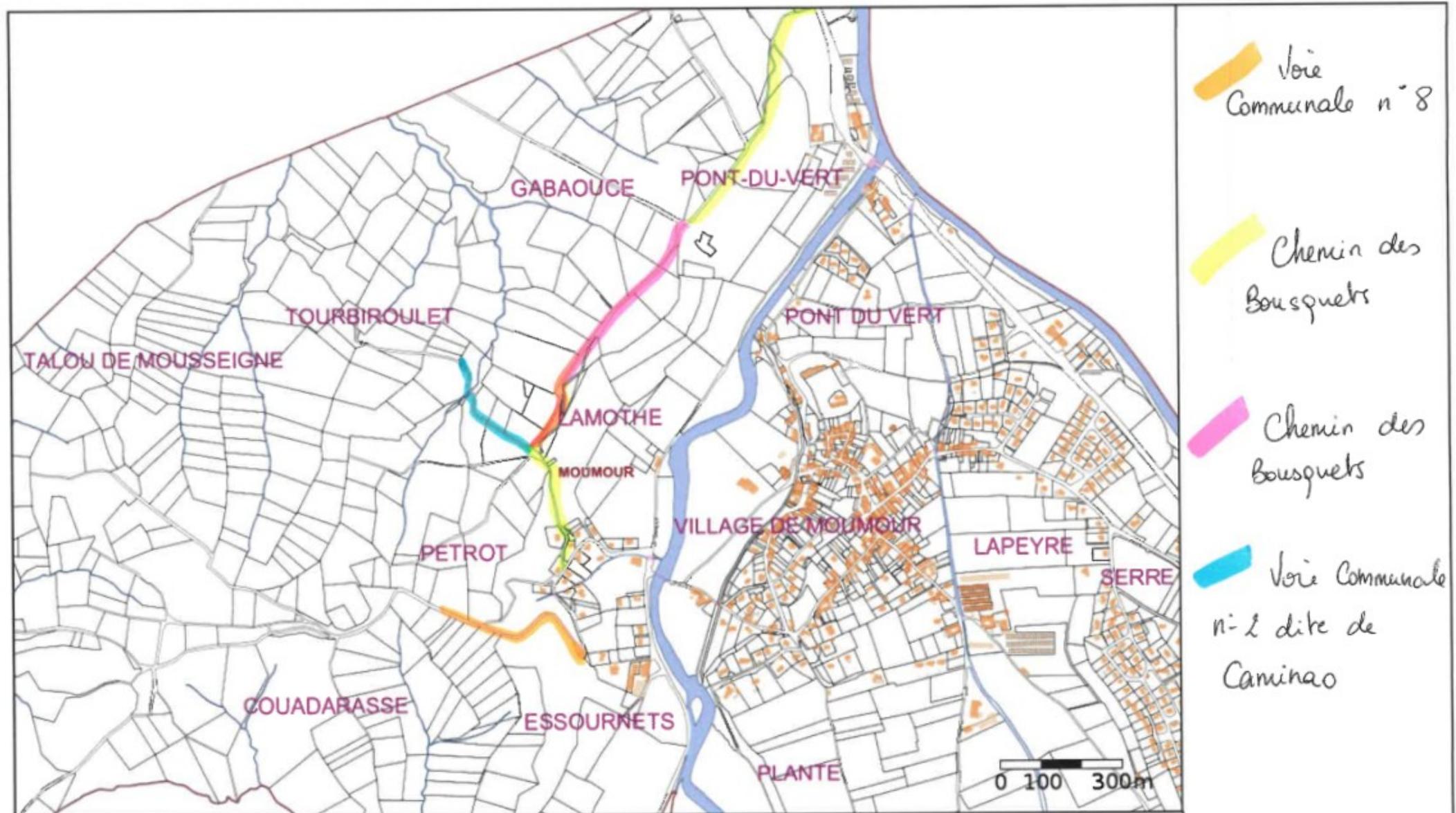
Sandra BIEC
Professeure CP/CE

Carine THAMTHAM
Professeure maternelle

École communale



Refection de voies et chemins





Voie verte des Mielles

bilan de l'expérimentation 2025

Bilan prévu en octobre par
consultation des administrés
inscrits sur la liste électorale

POUR ou CONTRE le maintien du dispositif

Modalités :

Vote nominatif par courrier ou mail
ou anonyme sous enveloppe dans l'urne auprès du
secrétariat



Nota : programme de plantations sur berge par le SMGOA en hiver 2026 (d° section Oloron)

Compétences Eau et Assainissement

Perspective fixée jusqu'ici par la loi : **transfert obligatoire** des 2 compétences aux communautés de communes **au 1^{er} janvier 2026**.

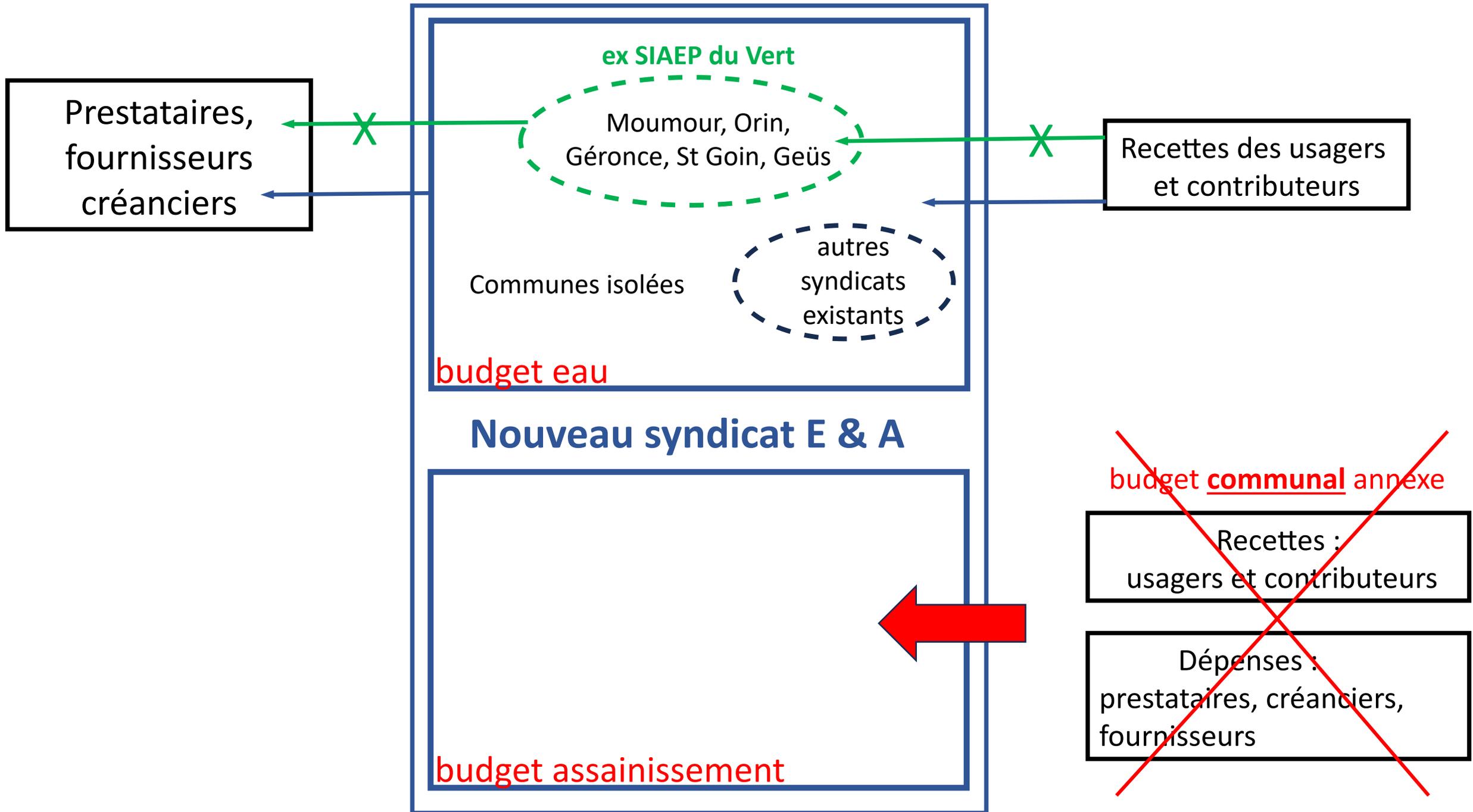
(étude préparatoire engagée par la CCHB dans ce sens début 2024)

Revirement de la loi au printemps 2025 : **le transfert devient facultatif**

Contexte inchangé :

- enjeux majeurs du cycle de l'eau (disponibilité et partage de la ressource)
- qualité (consommation et rejets dans le milieu naturel)
- Des réseaux à renouveler
- Lourdes conséquences financières et tarifaires (principe de « l'eau paye l'eau »)
- **Forte incitation des Agences de l'Eau à la mutualisation et au regroupement.**

Orientation : Syndicat Intercommunal élargi pour les 2 compétences

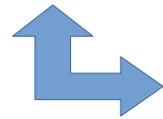


Rénovation énergétique du complexe du Camgran

Consommation électrique des bâtiments communaux

en 2024 : **48 250 kWh**

dont **Camgran : 31 785 kWh** soit 2/3 de la consommation



Salles polyvalentes : 55 %

Mur à gauche : 45 %

Programme de travaux :

Chauffage par pompe à chaleur

Eau chaude : ballon thermostatique avec PAC

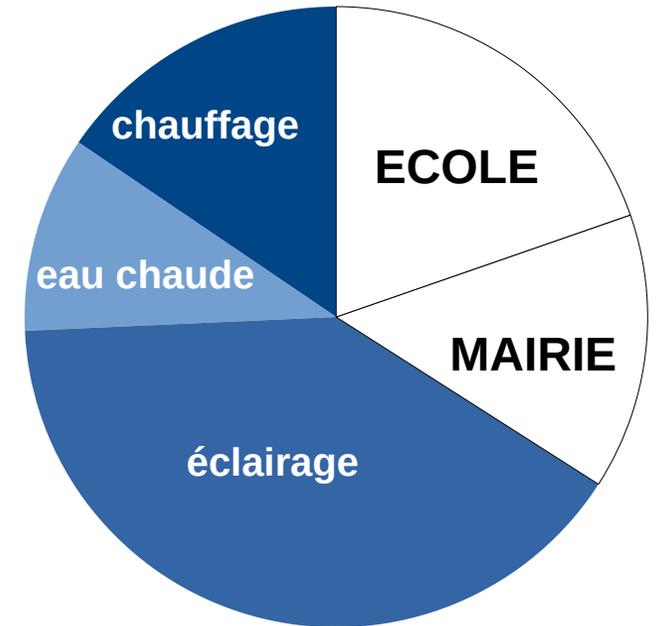
Refection éclairage par LED et niveau modulables

COUT : 77 000 € HT

Subvention Etat « fonds verts » : 19 000 €

Prêt 0,75 % Banque des territoires : 58 000 €

Soit charge annuelle (sur 11 ans) : **5 520 €/an**



Économie et bilan annuel :

Gain de consommation de 67 %

soit une économie de

8 500 €/an



énergie photovoltaïque

Rénovation de la centrale du Camgran
au printemps 2024 :

Centrale neuve de 41 kWc (+ 10%)
en remplacement de la centrale
2010 en fin de vie

Tarif de rachat d'EDF (0,76 €/kwh) maintenu
Jusqu'à la fin du contrat en 2029

Investissement : **56 000 € HT**

Bilan de production sur 12 premiers mois : 45 800 kWh
Production moyenne 3 ans avant : 32 000 kWh

Gain de production : 13 800 kWh

Gain financier 10 350 €/ans

	AVANT →	2029	APRES →
Annuité d'emprunt	22 000 €		néant
Produit de la vente	33 750 €		6 750 €
Bilan annuel financier	11 750 €		6 750 €